Le Monde.fr

imprimer

Une famille porte plainte après le suicide de leur fils au mitard de la prison d'Epinal

LE MONDE | 13.04.04 | 14h09

Son père avait prévenu en vain l'administration.

Metz (Moselle) *de notre correspondant*

Alors qu'une marche silencieuse d'une centaine de personnes se déroulait, mardi 13 avril au matin, devant la maison d'arrêt d'Epinal (Vosges), la famille d'Erhan Celik, Messin de 18 ans qui s'est suicidé le 3 avril au quartier disciplinaire de cette prison, annonce qu'elle va engager la responsabilité de l'Etat devant le tribunal administratif de Strasbourg. *"Il est clair que dans cette affaire tous les clignotants étaient au rouge et que ce gamin était en danger de mort*, s'indigne Me Dominique Boh-Petit, avocat des parents de la victime. *Depuis son incarcération, il y a un an pour des faits mineurs, Erhan a tenté par sept fois de mettre fin à ses jours. Transféré à quatre reprises, il a accompli deux séjours en psychiatrie."*

Dans un courrier adressé le 9 janvier 2004 à la direction régionale de l'administration pénitentiaire de Strasbourg, M. Tahsin Celik, le père d'Erhan, avait fait part de ses craintes : *"Je suis très inquiet pour mon fils. Depuis son incarcération, à Metz puis à Nancy, il multiplie les tentatives de suicide. Nous souffrons d'une angoisse permanente."* Le 13 janvier, le directeur de la maison d'arrêt de Nancy (Meurthe-et-Moselle) lui répondait qu'*"un suivi tant médical que pénitentiaire* -était- *mis en œuvre à son endroit"*. Erhan Celik, qui a multiplié entre-temps les incidents et les tentatives, est transféré le 25 mars de Nancy à Epinal, après un séjour de quinze jours en milieu psychiatrique. Quelques jours après son arrivée dans les Vosges, il s'est pendu aux barreaux du mitard, où il venait d'être placé pour avoir bousculé un surveillant. *"En incarcérant ce jeune homme à plus de 150 km de sa famille et en le plaçant au quartier disciplinaire, où la probabilité d'intenter à ses jours est sept fois plus importante qu'en détention normale, l'administration pénitentiaire a multiplié en toute connaissance de cause les facteurs de risque*, réagit François Carlier, de l'Observatoire international des prisons (OIP). *Cette affaire est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire et va à l'encontre des recommandations du psychiatre Jean-Louis Terra, l'auteur d'un rapport sur le suicide en prison."* Selon l'OIP, 120 prisonniers se sont suicidés en 2003.

"SITE PILOTE"

"La place de ce détenu n'était pas en prison mais à l'hôpital, explique Denis Erbrech, premier surveillant à la maison d'arrêt d'Epinal et délégué CGT. *Cette affaire est d'autant plus dommageable que notre établissement a été classé "site pilote" en matière de prévention du suicide alors que quatre détenus s'y sont donné la mort en moins de deux ans*." Condamné au total à seize mois d'emprisonnement pour des faits de vol et de violences, Erhan Celik était *"libérable"* cet été. Son frère, également détenu, n'a pas obtenu de permission pour assister aux obsèques, prévues ce mardi à Metz.

Nicolas Bastuck

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 14.04.04

S'abonner au Monde.fr - 5 Euros par mois

Droits de reproduction et de diffusion réservés © **Le Monde** 2004
Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.
Politique de confidentialité du site. Besoin d'aide ? faq.lemonde.fr